

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>	
ECO1081	50	Automne 2024	
<i>Titre</i>	Économie des technologies de l'information		
<i>Horaire</i>	Le vendredi de 13h30 à 16h30 au local DS-515		
<i>Enseignant</i>	Yan-Olivier Charest		
<i>Courriel</i>	charest.yan-olivier@uqam.ca	<i>Local</i>	DS-5519
<i>Heures de disponibilité</i>	Le mardi de 9h30 à 11h30 Lien Zoom : https://uqam.zoom.us/j/87908962495		

PLAN DE COURS

I. Description du cours (extrait de l'annuaire des cours de l'UQÀM)

Introduction aux concepts de base de l'analyse microéconomique, macroéconomique et de l'économie de gestion, avec applications au marché des technologies de l'information. Offre, demande et équilibre du marché. Rendements, coûts de production, économies d'échelle et coûts irrécupérables. Structures de l'industrie : concurrence, oligopole, monopole. Alliances stratégiques. Croissance, productivité, emploi et commerce international. Bénéfices et amortissement économique. Éléments de mathématiques financières et valeur présente. Coûts du capital, taux de rendement et mesures de risque. Introduction aux études de marché et à l'évaluation de projets d'investissement, avec applications aux technologies de l'information.

II. Objectif du cours

Montrer et utiliser les concepts de base de l'analyse microéconomique, macroéconomique et financière dans le cadre d'applications relatives aux technologies de l'information et développer des aptitudes à l'évaluation économique de ces mêmes activités.

III. Évaluation

Trois examens non cumulatifs portant chacun sur une des trois parties du cours.

Examen 1 : 35% de la note finale (semaine 5-**le 4 octobre**)

Examen 2 : 35% de la note finale (semaine 10-**le 8 novembre**)

Examen 3 : 30% de la note finale (semaine 15-**le 13 décembre**)

Aucun manuel et aucune documentation n'est permis pour les examens.

IV. Matériel pédagogique

Le manuel de référence principal est le livre *Principes de l'économie* de **Gregory N. Mankiw et Mark P. Taylor, 6e édition, De Boeck, 2022 (ou toute autre édition)**. Le manuel est en vente à la Coop UQÀM au pavillon PK.

Des acétates et des lectures complémentaires seront aussi disponibles sur le site Internet du cours à l'adresse suivante : <http://yocharest.uqam.ca/eco1081.html>.

V. Plan de cours

Partie 1 : les concepts de base de l'analyse microéconomique et les technologies de l'information

Thème 1 : introduction à l'économie (séance 1)

- 1- Le problème économique : rareté, choix et coût d'opportunité
- 2- Les agents économiques, les marchés et les flux monétaires circulaires
- 3- Les biens informationnels et les TI

Thème 2 : le marché des biens informationnels (séances 2 et 3)

- 1- L'offre, la demande et l'équilibre de marché
- 2- Les élasticités, la complémentarité et les effets de verrouillage
- 3- L'économie du bien-être
- 4- Les imperfections de marché : externalités de réseau et famille des biens publics

Thème 3 : structure des coûts et politiques de prix (séances 4 et 6)

- 1- Structure des coûts à court terme des industries des technologies de l'information
- 2- Le monopole et la discrimination par les prix
- 3- Les oligopoles et les guerres de standards

Examen 1 (séance 5)

Partie 2 : les concepts de base de l'analyse macroéconomique et les technologies de l'information

Thème 4 : production, croissance et emploi (séances 7 et 8)

- 1- Le PIB et la croissance économique
- 2- Les déterminants de la croissance et les technologies de l'information
- 3- Le marché du travail et les technologies de l'information

Thème 5 : la politique de croissance et les technologies de l'information (séances 9 et 11)

- 1- Les biens informationnels et la protection de la propriété intellectuelle
- 2- Les économies d'échelle, les grappes industrielles et le commerce international

Examen 2 (séance 10)

Partie 3 : les concepts de base de l'analyse coûts-bénéfices

Thème 6 : investissement et décisions intertemporelles (séances 11 et 12)

- 1- Marchés financiers et taux d'intérêt
- 2- Actualisation, rendements et prise de décision

Thème 7 : le risque (séance 13)

- 1- Risque et aversion au risque
- 2- Risque et prise de décision

Examen 3 (séance 15)

VI. Évaluation de l'enseignement

Les 20 premières minutes de la séance de la semaine 13 -qui se tiendra le 29 novembre- seront dédiées à l'évaluation de l'enseignement. Vous pourrez remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca). Votre participation est fortement encouragée et toujours appréciée.

VII. Barème de notation

La correction des travaux et des examens se fait selon un système numérique. À la fin de la session, la conversion suit le barème de notation suivant :

4,3	A+	90,0 et plus
4,0	A	86,0 à 89,9
3,7	A-	82,0 à 85,9
3,3	B+	78,0 à 81,9
3,0	B	74,0 à 77,9
2,7	B-	70,0 à 73,9
2,3	C+	66,0 à 69,9
2,0	C	62,0 à 65,9
1,7	C-	58,0 à 61,9
1,3	D+	54,0 à 57,9
1,0	D	50,0 à 53,9
0,0	E	49,9 et moins

VIII. Examens différés

Les seuls motifs acceptés pour avoir droit à un examen différé sont les suivants :

- mortalité d'un proche parent : il faut fournir un certificat de décès ;
- maladie grave : il faut fournir un papier médical complet ;
- accident grave : il faut fournir un rapport de police.

Une fois le motif accepté, l'étudiant devra reprendre l'épreuve manquée la session suivante.

Page d'information

Informations sur les Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.

Bureau de l'**aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca

Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap
situation.handicap@uqam.ca 514-987-3148 :AB-2300 Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : bire.uqam.ca

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examens devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : sasesh.uqam.ca afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Évaluation des enseignements (Politique no 23)

Article 1.6 : L'évaluation des enseignements est effectuée à chaque trimestre du calendrier universitaire. [...] Pour les activités suivant le calendrier régulier du trimestre, l'évaluation se déroule pendant 20 à 30 minutes, en classe, dans une période du cours spécifiée dans l'entente d'évaluation, soit à la 12e, soit à la 13e semaine de ce trimestre.

On peut consulter cette politique à l'adresse suivante :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_23.pdf

Les étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca).

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique ^{no}42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131